Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

EDITO IIDD

Ce mois-ci découvrez le Crédit Impôt Recherche et la mise en place de son financement grâce à la Banque Publique d'Investissement

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif, et Fleur PELLERIN, Ministre Déléguée Chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie Numérique, se félicitent de la capacité offerte dès aujourd'hui aux entreprises de faire préfinancer leur crédit d'impôt recherche grâce à la Banque Publique d'Investissement, conformément au Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Le Crédit d'Impôt Recherche renforce les entreprises innovantes qui réalisent en France leurs efforts de recherche et développement, en offrant un crédit d'impôt d'un montant moyen de 30% des dépenses de Recherche et Développement.

Son préfinancement va permettre aux PME de disposer d'un apport de trésorerie pour couvrir leurs dépenses de Recherche et Développement dès l'année au cours de laquelle elles les engagent. La Banque Publique d'Investissement garantira les banques qui préfinanceront ce crédit d'impôt, et pourra elle-même octroyer ce préfinancement au-delà d'un certain taux.

Les PME n'auront donc plus à attendre, comme aujourd'hui, l'année suivante pour récupérer le Crédit d'Impôt Recherche correspondant : c'est une avance de trésorerie importante qui profitera aux PME innovantes.

Arnaud MONTEBOURG et Fleur PELLERIN se réjouissent de ce nouveau soutien que la Banque Publique d'Investissement pourra offrir aux entreprises de notre territoire.

ACTUALITES

ENVIRONNEMENT

Participez à l'opération régionale des CCI de Midi-Pyrénées « Eco-conception, avoir une longueur d'avenir »

Facteur de compétitivité et d'innovation, l'éco-conception présente de réels enjeux pour les entreprises et constitue un moyen de se démarquer de la concurrence, d'optimiser les coûts et d'améliorer l'impact environnemental d'un produit ou service.

En ce sens, cette démarche est une **réelle opportunité pour les entreprises d'innover et de se démarquer**.

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

Cette action de sensibilisation des entreprises à l'éco-conception, menée en partenariat avec l'ADEME Midi-Pyrénées, va vous permettre de bénéficier :

- d'ateliers thématiques gratuits organisés en 2013 par les CCI de Midi-Pyrénées pour vous informer (cf. Rubrique Agenda)
- d'un pré-diagnostic gratuit pour évaluer les enjeux de l'éco-conception dans votre entreprise (Contacts : Florian JULIEN SAINT AMAND – f.julien-saint-amand@montauban.cci.fr)

http://www.midi-pyrenees.cci.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=20&sX_Menu_selectedID=m42_FD1C6C9F

Eco3e.eu : Nouvelle plateforme d'information sur l'éco-conception des DEEE

Les 4 éco-organismes agréés pour la gestion des DEEE (Ecologic, Eco-systèmes, ERP et Recylum) mettent à disposition des producteurs d'équipements électriques et électroniques (fabricants, importateurs et distributeurs sous marque propre) un site bilingue (français/anglais) sur l'éco-conception des équipements électriques et électroniques dans le but avoué d'améliorer leur recyclabilité.
Pédagogique, le site « Eco3e » présente les atouts de l'éco-conception ; les réglementations, normes et labels liés à l'éco-conception (Directives DEEE, RoHS, EuP et REACh) ; les outils d'éco-conception (normes ISO, analyse de cycle de vie, indicateurs …) et certaines pistes d'éco-conception permettant d'améliorer le recyclage des équipements, organisées par flux de déchets, d'équipements ou de matériaux.
Les différents acteurs du secteur (producteurs d'équipements, éco-organismes, chercheurs, entreprises de traitement des déchets ...) sont invités à commenter les fiches proposées pour faire évoluer le contenu du site avec les nouvelles avancées réglementaires, scientifiques et technologiques.
http://eco3e.eu/introduction/

France Nature Environnement Midi-Pyrénées s'engage auprès des entreprises

Le plan Ecophyto 2018 a pour objectif de réduire de moitié la consommation de pesticides d'ici 2018, notamment dans les Zones Non Agricoles. FNE Midi-Pyrénées s'est engagé dans un projet intitulé « Jardiner au naturel ça coule de source » en s'inspirant de la démarche initiée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes depuis 2005. Ce projet a pour objectif de sensibiliser, entre autres les entreprises, à la réduction de l'usage des pesticides. Elles sont directement concernées par cette thématique, en particulier sur les aspects sanitaires et juridiques liés aux utilisateurs.
http://www.fne-midipyrenees.fr/jardiner-au-naturel-ca-coule-de-source_166.php

Recyclage des matières plastiques, l'ADEME ouvre une plateforme collaborative gratuite

Les plastiques restent parmi les matériaux les moins recyclés, avec un taux d'utilisation de matière première de recyclage de l'ordre de 4,5 %, les autres matériaux se situant pour la plupart autour de 40%.
Dans plusieurs filières de produits usagés, notamment celles qui relèvent de la responsabilité élargie du producteur, le recyclage des plastiques constitue un élément clé pour l'atteinte des taux de recyclage fixés par les directives européennes. Pour relever le défi et augmenter le recyclage des plastiques, les acteurs se sont accordés sur la nécessité de mettre en place un réseau d'échanges, permettant de développer les contacts entre les acteurs de la filière du recyclage des plastiques (fédérations professionnelles, industriels, académiques, pôles de compétitivité, institutionnels…), dans le but notamment de développer l'innovation et la mise en place de filières, par des projets collaboratifs mobilisant l'ensemble des compétences disponibles.
Pour répondre à ce besoin, l'ADEME a lancé une **plateforme collaborative** (site Internet d'échanges) sur le recyclage des plastiques.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
www.montauban.cci.fr
La Lettre IIDD
Industrie International Développement Durable

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

L'accès à cette plateforme est gratuit et illimité une fois votre demande d'inscription validée. Chacun peut ainsi contribuer aux échanges, proposer de nouvelles thématiques de discussion, commenter les avis déjà émis… Pour rejoindre cette communauté d'échanges, demandez vos identifiants à l'adresse mail suivante : ***claire.boujard@ademe.fr***

SECURITE

Comment traiter le « choc acoustique » dans les centres d'appels téléphoniques ?

Un choc acoustique est une exposition à un niveau de bruit élevé due à un équipement spécifique comme un casque d'écoute dans les centres d'appels téléphoniques. Il peut entraîner des traumatismes chez les salariés qui le subissent. Lorsque ce type d'évènement survient, une démarche à plusieurs niveaux est conseillée : prise en charge immédiate du téléopérateur exposé, recherche des causes pour corriger le problème à la source et mise en place de mesures pour prévenir le risque auditif.
http://www.inrs.fr/accueil/risques/phenomene-physique/bruit/choc-acoustique.html

CODIT : le code du travail actualisé

Cod-IT est un outil qui présente l'ensemble des articles du code du travail par thème et en facilite la recherche. Le contenu des articles est issu de Légifrance.
Cet outil est actualisé chaque trimestre ; la date de la dernière mise à jour figure sur la page d'accueil.
http://travail-emploi.gouv.fr/espaces,770/travail,771/dossiers,156/travail,309/recodification-du-code-du-travail,1090/outils-pour-s-approprier-le,1098/le-cod-it-de-la-direction-generale,7726.html

La pénibilité au travail

Ces mesures renforcent le dispositif de prévention de la pénibilité, avec la prise en compte par les entreprises de facteurs de pénibilité liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à des rythmes de travail.
http://www.inrs.fr/accueil/demarche/evaluation-risques/penibilite.html

La loi du 9 Novembre 2010 sur la réforme des retraites prévoit que les entreprises d'au moins 50 salariés, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité.
http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-de-la-penibilite.html

Organismes agréés

Le recours à des organismes agréés par le ministère chargé du Travail résulte de dispositions réglementaires. Ce recours n'est pas obligatoire pour l'ensemble des vérifications périodiques réalisées dans les entreprises ; en revanche il sera prescrit en cas de contrôle effectué sur mise en demeure de l'inspection du travail, ou bien pour vérifier le respect des valeurs limites de concentration dans l'atmosphère de certaines substances.
http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/organismes-agrees.html

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
www.montauban.cci.fr
La Lettre IIDD
Industrie International Développement Durable

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

Sécurité des équipements de travail - Prévention des risques mécaniques

Ce document traite des mesures de prévention contre les risques mécaniques :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206122

Comment prévenir les risques de chutes de hauteur ?

Cette brochure peut vous aider à structurer les actions de prévention :
http://www.inrs.fr/accueil/header/actualites/brochure-risque-chute-hauteur.html

Document unique et risques biologiques

Aider les entreprises à mieux intégrer le risque biologique dans leur document unique, c'est l'objectif de cette fiche pratique. Elle décrit notamment les 4 types de risques biologique, les principaux secteurs concernés et les grands principes de la transmission des agents biologiques.
http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%204410

QUALITE

Révision de la norme ISO9001 : où en est-on ?

Voici le planning prévisionnel de la révision de la norme ISO 9001 :

- le 1er WD (Working Draft) vient d'être élaboré (décembre 2012 à janvier 2013)
- Du 4au 8 mars 2013 : préparation du CD (Committee Draft), lors de la réunion du WG24 (Working Group 24)
- De juin à août 2013 : publication et vote du CD (recueil des commentaires),
- Novembre 2013 : analyse des commentaires du CD et préparation du DIS (Draft International Standard),
- Mars à août 2013 : publication et vote du DIS (recueil des commentaires),
- Octobre 2014 : analyse des commentaires du DIS et préparation du FDIS (Final Draft International Standard),
- Juin à juillet 2015 : publication et vote du FDIS (recueil des commentaires),
- Août à septembre 2015 : publication de la norme ISO 9001.

Que devrait contenir la norme ?

Il est encore trop tôt pour se prononcer mais voici les tendances. Le plan de la future norme ISO 9001 sera basé sur la nouvelle structure commune à toutes les normes de système de management. Elle devrait comporter 10 chapitres répartis selon le schéma ci-dessous :

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

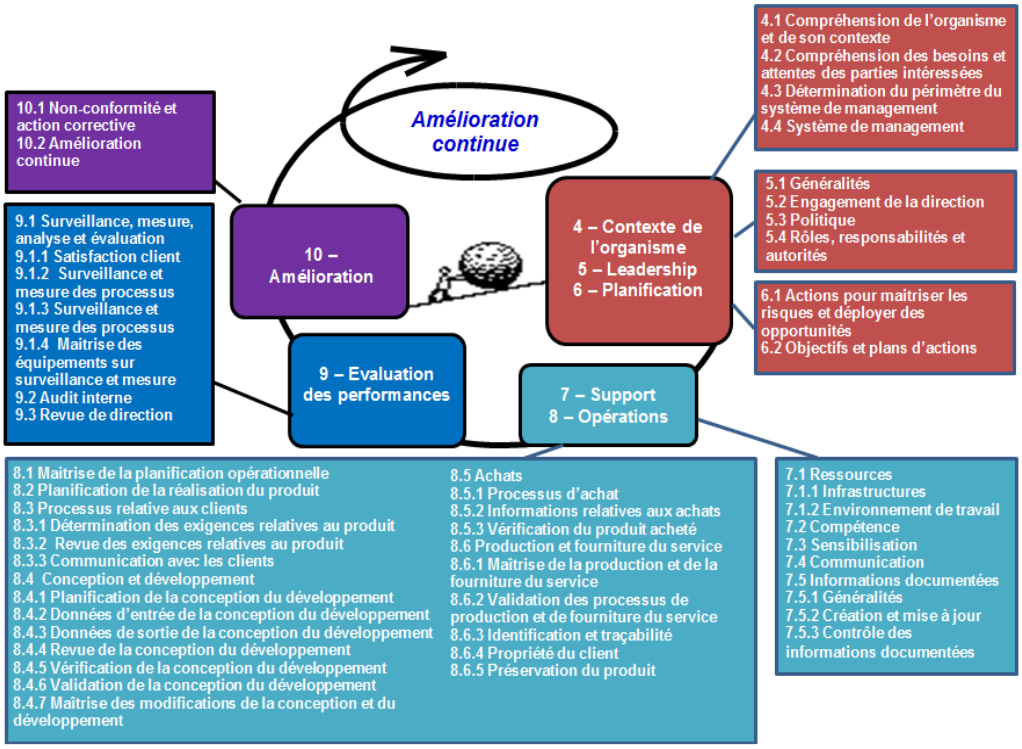
Amélioration continue
10.1 Non-conformité et action corrective
10.2 Amélioration continue
9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation
9.1.1 Satisfaction client
9.1.2 Surveillance et mesure des processus
9.1.3 Surveillance et mesure des processus
9.1.4 Maitrise des équipements sur surveillance et mesure
9.2 Audit interne
9.3 Revue de direction
10 – Amélioration
9 – Evaluation des performances
4 – Contexte de l'organisme
5 – Leadership
6 – Planification
7 – Support
8 – Opérations
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées
4.3 Détermination du périmètre du système de management
4.4 Système de management
5.1 Généralités
5.2 Engagement de la direction
5.3 Politique
5.4 Rôles, responsabilités et autorités
6.1 Actions pour maitriser les risques et déployer des opportunités
6.2 Objectifs et plans d'actions
8.1 Maitrise de la planification opérationnelle
8.2 Planification de la réalisation du produit
8.3 Processus relative aux clients
8.3.1 Détermination des exigences relatives au produit
8.3.2 Revue des exigences relatives au produit
8.3.3 Communication avec les clients
8.4 Conception et développement
8.4.1 Planification de la conception du développement
8.4.2 Données d'entrée de la conception du développement
8.4.3 Données de sortie de la conception du développement
8.4.4 Revue de la conception du développement
8.4.5 Vérification de la conception du développement
8.4.6 Validation de la conception du développement
8.4.7 Maitrise des modifications de la conception et du développement
8.5 Achats
8.5.1 Processus d'achat
8.5.2 Informations relatives aux achats
8.5.3 Vérification du produit acheté
8.6 Production et fourniture du service
8.6.1 Maitrise de la production et de la fourniture du service
8.6.2 Validation des processus de production et de fourniture du service
8.6.3 Identification et traçabilité
8.6.4 Propriété du client
8.6.5 Préservation du produit
7.1 Ressources
7.1.1 Infrastructures
7.1.2 Environnement de travail
7.2 Compétence
7.3 Sensibilisation
7.4 Communication
7.5 Informations documentées
7.5.1 Généralités
7.5.2 Création et mise à jour
7.5.3 Contrôle des informations documentées

On notera que dans la chapitre 4 apparait le concept de « partie intéressée », l'organisme devrait donc être attentif non seulement à ses clients, mais également au personnel, riverains, financeurs, etc…
Dans le chapitre 6 apparait la notion de maitrise des risques (qui devrait remplacer les actuelles actions préventives).
Dans le chapitre 7, on notera la disparition de la notion de documents et enregistrements au profit d'une notion plus large « d'informations documentées »
Dans le chapitre 8, introduction de maitrise de la planification opérationnelle viendra peut-être (enfin ?) préciser qu'on aborde ici la planification concrète « au quotidien » de l'organisation des processus de réalisation.
Dans le chapitre 10, l'amélioration se recentre sur l'exploitation des non-conformités et des actions correctives

Au final, à ce stade, les grandes nouveautés sont l'intégration de l'approche risques ainsi que l'introduction de la notion de parties intéressées, ce qui est déjà un challenge important pour les entreprises actuellement certifiées ISO9001.

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

DEVELOPPEMENT DURABLE

La boite à outils des achats responsables

Véritable kit de lancement de la démarche, cette boite à outils rassemble des documents et des outils variés, couvrant le processus achat, dans l'objectif de faciliter la sensibilisation, l'appropriation et le passage à l'acte des acheteurs privés, dans le déploiement d'une démarche d'achats responsables au sein de leur entreprise, qu'elle soit une PME ou un grand groupe.
Décideurs et acheteurs peuvent constituer leur propre boite à outils, en choisissant dans le niveau de base ou le niveau avancé, les outils les plus appropriés selon la maturité du sujet au sein de leur entreprise.
http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=25263

AGENDA

ENVIRONNEMENT

Ateliers de l'opération régionale CCI de Midi-Pyrénées « Eco-conception - Avoir une longueur d'avenir » (mars & avril 2013)

- Organisé par la CCI de **Toulouse** - 10h00 à 12h30 – ENTIORE (Quint-Fonsegrives-31) :
  - 18 avril – Exigences environnementales dans les achats
    Comment les spécifier ou y répondre?

Inscription gratuite et obligatoire
http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/formulaire.asp?version_id=524

- organisé par la CCI du Lot - 9h30 à 12h00 - **Cahors** :
  - 12 mars - Enjeux et avantages d'une démarche d'éco-conception.
  - 16 avril - Eco-conception : quels outils, quelles méthodes ?

Inscription gratuite et obligatoire : Emilie LONDEIX – 05 65 53 26 80 – **emilie.londeix@lot.cci.fr**

- organisé par la CCI des Hautes-Pyrénées - **Tarbes** :
  - 26 mars - Eco-conception : quels outils, quelles méthodes ?

Inscription gratuite et obligatoire : Stéphanie POITEVIN – 05 62 51 88 92 – **environnement@tarbes.cci.fr**

- organisé par la CCI du **Tarn** :
  - 21 mars - Eco-conception : quelles actions sur la prévention des déchets ?

Inscription gratuite et obligatoire : Vincent GARNAUD - 05 63 51 47 27 **– v.garnaud@tarn.cci.fr**

- organisé par la CCI de Tarn et Garonne – 10h00-12h30 – Centre de formation (**Montauban**) :
  - 4 avril - Marketing, Communication et Eco-conception : démarches compatibles ?

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

Inscription gratuite et obligatoire : Florian JULIEN SAINT AMAND – 05 63 22 26 18 – **f.julien-saint-amand@montauban.cci.fr**

Forum régional sur l'eau
22 mars 2013 – 9h15 à 20h – Hôtel de Région (Toulouse)
http://www.arpe-mip.com/details-une-manifestation?id_manifestation=244

Petit déjeuner « Comment concilier espaces naturels et développement économique » :
26 mars 2013 - 9h à 11h - Toulouse (lieu précisé prochainement))
http://www.arpe-mip.com/details-une-manifestation?id_manifestation=245

SECURITE

Ateliers sécurité organisés par la CCI de Toulouse
La CCI de Toulouse organise de nombreux ateliers sur des thématiques en lien avec la sécurité.
Pour toute information sur ces ateliers, vous pouvez contacter Yan BRUGAROLAS
(Tél. 05 62 57 66 84, **y.brugarolas@toulouse.cci.fr)**

- «Document unique» Réglementation et méthode - 14 mars et 16 mai de 8h30 à 12h30
- «Fiche pénibilité» Réglementation et méthode - 18 mars et 13 juin de 8h30 à 12h30
- «Responsabilité du chef d'entreprise» Réglementation - 28 mars et 4 juillet de 8h30 à 12h30
- «Mieux vivre au travail» Informations. Indicateurs - 12 avril de 8h30 à 12h30
- «Risque chimique» (utilisation de l'outil CLARICE) - 18 avril de 8h30 à 12h30

Lieu : *ENTIORE (Quint-Fonsegrives-31)*
Inscription → **http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/formulaire.asp?version_id=520**

ERGORA Paris 2013 - Forum de l'ergonomie en entreprise
9 et 10 octobre 2013
http://www.ergoraparis.com/

QUALITE

Certification AFAQ 9001 par étapes
Web conférence AFNOR le 29 mars - Réunion d'information à la CCI de l'Aveyron le 28 mai 2013

Formation AUDIT QUALITE INTERNE
9, 10, 11 avril 2013 - CCI de Toulouse à ENTIORE (Quint-Fonsegrives-31)
Contact Eliane POURTAU - Tél. 05 62 57 66 82 – **e.pourtau@toulouse.cci.fr**
Plus d'infos → **http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/p102/formation-qualite**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
www.montauban.cci.fr
La Lettre IIDD
Industrie International Développement Durable

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

Plateforme d'échanges régionale Midi Pyrénées sur le Management de la Qualité et de la Performance
Evolution des normes ISO9001, ISO9000, ISO9004, 19011, échanges d'expérience… Réunion organisée et animée par des experts AFNOR, avec la participation d'entreprises certifiées ou en démarche qualité
14 mai 2013 - 9h00 à 17h
Pour participer aux prochaines réunions de ce groupe d'échanges → Délégation Régionale AFNOR : Patrice GARCIA, tél. : 05 61 39 76 70 - **patrice.garcia@afnor.org**

Formation MANAGEMENT DES PROCESSUS ET NORME ISO 9001
4, 5, 6 juin 2013 - CCI de Toulouse à ENTIORE (Quint-Fonsegrives-31)
Contact Eliane POURTAU - Tél. 05 62 57 66 82 – **e.pourtau@toulouse.cci.fr**
Plus d'infos → **http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/p102/formation-qualite**

Club Qualité Ingres « Quelle démarche qualité pour le haut de gamme »
Visite de la Société CRAMBES à Caussade le lundi 18 mars 2013 de 16h à 18h30
La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et le Club Qualité Ingres vous proposent de visiter la 1ère entreprise de chapeaux de France.
Contact : Nadine MOTHES – Tél. 05 63 22 26 18 – **n.mothes@montauban.cci.fr**

INDUSTRIE – INNOVATION

« Le Crédit Impôt Recherche : un effet de levier pour l'innovation et la compétitivité des entreprises. »
Mardi 19 mars 2013 de 9h à 11h au Centre de Formation Guy Pécou – 61 avenue Gambetta à Montauban.
La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban, la Délégation Régionale Recherche Technologie et OSEO, présenteront les nouvelles modalités du CIR et l'outil de préfinancement PREFICIR.
Contact : Sylvie DELETANG – Tél. 05 63 22 26 18 – **s.deletang@montauban.cci.fr**

DEVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable dans l'entreprise, un enjeu stratégique à la portée de tous »
Conférence organisée par la CCI de l'Aveyron le 25 avril 2013 à 17h30 à Millau.
Une formation sur le sujet sera également proposée les 11 et 12 juin 2013 à la CCI de l'Aveyron.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
www.montauban.cci.fr
La Lettre IIDD
Industrie International Développement Durable

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

VEILLE REGLEMENTAIRE

ZOOM REGLEMENTAIRE

Arrêté du 28/01/2013 (JO n°0025 du 30/01/2013) Eclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie

L'arrêté fixe les modalités de fonctionnement des installations d'éclairage des bâtiments non résidentiels, recouvrant à la fois l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur de ces bâtiments tels que les vitrines de commerce ou les bureaux et l'éclairage des façades de bâtiments.

A partir du 1er juillet 2013 :

- les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel devront être éteints une heure après la fin d'occupation desdits locaux ;
- les éclairages des façades des bâtiments seront éteints au plus tard à 1 heure du matin ;
- les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition seront éteints au plus tard à 1h du matin, ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement.

En ce qui concerne les façades et les vitrines, le texte prévoit la possibilité pour le préfet d'accorder des dérogations pour la veille des jours fériés chômés, la période des illuminations de Noël, lors d'événements exceptionnels à caractère local, ou dans des lieux présentant un intérêt touristique exceptionnel.

Des règles portent également sur les conditions d'allumage :

- les vitrines de magasins de commerce ou d'exposition pourront être allumées à partir de 7 heures du matin ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt ;
- les éclairages des façades des bâtiments ne pourront être allumés avant le coucher du soleil.

Il est précisé que cette dernière catégorie ne concerne pas les réverbères d'éclairage public des collectivités apposés en façade qui sont destinés à éclairer la voirie.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20130130&numTexte=28&pageDebut=01810&pageFin=01810

En ce mois calme sur le plan réglementaire, retour sur :

Les exonérations et exemptions de taxes intérieures sur la consommation de gaz naturel et d'électricité (TIC)

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIC) est la principale taxe que supportent les produits énergétiques (gaz naturel, électricité, houille, charbon…).

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

L'**électricité** est soumise à la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité).
Les Taxes locales de l'électricité se décomposent en trois contributions :

- Les sites ayant une puissance souscrite inférieure à 250 kVa sont assujettis aux Taxes Communale et Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (**TCCFE et TDCFE**).

Consommations professionnelles	Montants TDCFE en €/MWh (minimum / maximum)	Montants TCCFE en €/MWh (minimum / maximum)
Puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa	De 1.5 à 3€	De 0 à 6€
Puissance souscrite supérieure à 36 kVa et inférieure	De 0.5 à 1 €	De 0 à 2€

- Les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 250 kVa sont assujettis à la **TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité). La TICFE a été fixée à 0.5 € /MWh.

Le **gaz naturel** est soumis à la TICGN (Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel).
La TICGN est fixée à 1.19 €/MWh depuis 2008.

- Différents cas **d'exonération** ou **d'exemption** sont prévus pour certaines utilisations
- Si vous êtes concernés par une exonération ou une exemption de TIC, vous devez établir une attestation, décrire votre procédé industriel et l'adresser à votre fournisseur d'énergie, avec copie aux services douaniers.

Les principaux cas d'exemptions ou d'exonérations

1. Utilisation pour une opération de réduction chimique ou d'électrolyse,
2. Utilisation pour un procédé métallurgique,
3. Utilisation dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques,
4. Utilisation pour l'enrichissement des serres en CO_2,
5. Utilisation pour produire des produits énergétiques (Produits pétroliers et assimilés, propane, butane, huiles végétales…),
6. Utilisation pour la production d'électricité et pour le maintien de la capacité de production de l'électricité,
7. Utilisation pour des installations de chauffage collectif : maisons de retraite, établissements pénitentiaires, cliniques, établissement accueillant des personnes handicapées,
8. Si la valeur de l'électricité (coût HTVA) représente plus de la moitié du coût d'un produit,
9. Production et consommation d'électricité par de petits producteurs d'électricité qui la consomment pour les besoins de leur activité (production < 240 GWh/an/site),
10. Utilisation par des entreprises soumises aux quotas et grandes consommatrices d'énergies
11. Électricité produite à bord des bateaux,
12. Utilisation pour le transport de personnes par train, métro…

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

Seule l'énergie utilisée pour les besoins des procédés listés ci-dessus bénéficie de l'exemption. L'énergie utilisée en dehors des procédés (par exemple pour le chauffage des locaux industriels) est soumise à la taxe.

Références réglementaires :

1-Pour le gaz naturel :
- Article 265, article 265 C, article 266 quinquies du code des douanes
- Décret 2008-1001 modifié par le décret 2012-382
- Bulletin officiel des douanes n° 6928

2-Pour l'électricité :
- Article 266 quinquies C du code des douanes
- Décret 2010-1725
- Note d'information n°11000004 de la direction générale des douanes et droits indirects du 3 janvier 2011
- http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=4054&type=news
- Bulletin officiel des douanes n° 6930

Pour plus d'informations :
- Florian JULIEN SAINT AMAND – 05.63.22.26.18 - f.julien-saint-amand@montauban.cci.fr

Vous pouvez également consulter les sites suivants :
http://entreprises.edf.com/le-mag-de-l-energie/actualites-et-temoignages/actualites-edfentreprises/exoneration-taxes-electricite-mode-d-emploi-82762.html
http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=4054&type=news

TEXTES REGLEMENTAIRES

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- Arrêté du 26/12/2012 (JO du 19/01/2013) Modification de l'arrêté du 31/01/2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets

Déchets - Sites et sols pollués

- Directive n° 2013/2/UE du 07/02/2013 (JOUE n° L 37 du 08/02/2013) Emballages et déchets d'emballages - modification de l'annexe I de la directive 94/62/CE
- Règlement n° 57/2013 du 23/01/2013 (JOUE n° L 21 du 24/01/2013) Exportation de certains déchets destinés à être valorisés vers certains pays n'appartenant pas à l'OCDE - modification du règlement (CE) n° 1418/2007
- Circulaire du 17/12/2012 (BO Ecologie et Développement durable n° 01-2013 du 25/01/2013) Diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents. - Deuxième vague de diagnostics

Eau - Air – Odeur

- Décret n° 2013-70 du 21/01/2013 (JO du 23/01/2013) Publication de la résolution MEPC.177(58) relative aux amendements au code technique sur le contrôle des émissions d'oxyde d'azote provenant des moteurs Diesel marins (code technique sur les NOx, 2008), adoptée le 10/10/2008
- Règlement n° 100/2013 du 15/01/2013 (JOUE n° L 39 du 09/02/2013) Agence européenne pour la sécurité maritime - modification du règlement (CE) n° 1406/2002
- Arrêté du 11/01/2013 (JO n° 0024 du 29/01/2013) Agrément d'une association de surveillance de la qualité de l'air
- Arrêté du 19/12/2012 (JO du 29/01/2013) Approbation du schéma directeur de prévision des crues du bassin Adour-Garonne

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE
www.montauban.cci.fr
La Lettre IIDD
Industrie International Développement Durable

- Arrêté du 12/12/2012 (JO n° 0034 du 09/02/2013) Modification de certaines dispositions relatives à la délivrance des agréments prévus aux articles R. 541-59 et R. 541-60 du code de l'environnement
- Règlement n° 114/2013 du 06/11/2012 (JOUE n° L 38 du 09/02/2013) Modalités d'introduction des demandes de dérogation aux objectifs d'émissions spécifiques de CO2 pour les véhicules utilitaires légers neufs - complément au règlement (UE) n° 510/2011

Energie – Bruit

- Vocabulaire de l'environnement et du bâtiment (JO du 01/02/2013) Liste de termes, expressions et définitions adoptés
- Circulaire du 30/01/2013 (BO Ecologie et Développement durable du 07/02/2013) Organisation du débat national de la transition énergétique
- Règlement (UE) n° 109/2013 de la Commission du 29/01/2013 (JOUE L 40 du 9/02/2013) Modification du règlement (CE) no 748/2009 concernant la liste des exploitants d'aéronefs ayant exercé une activité aérienne visée à l'annexe I de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil à compter du 1er/01/2006 et précisant l'État membre responsable de chaque exploitant d'aéronef, compte tenu de l'extension du système d'échange de quotas d'émission de l'Union aux pays de l'AELE membres de l'EEE
- Arrêté du 28/01/2013 (JO n° 0025 du 30/01/2013) Eclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie - **cf. Zoom Réglementaire**
- Arrêté du 07/01/2013 (JO n° 0026 du 31/01/2013) Conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil - Modification de l'arrêté du 4/03/2011
- Arrêté du 07/01/2013 (JO n° 0026 du 31/01/2013) Majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil
- Circulaire du 31/12/2012 (BO Ecologie et Développement durable n° 01-2013 du 25/01/2013) Territorialisation de la démarche filière verte dans le champ de la qualité de la construction

Risques - Sécurité – Santé

- Règlement n° 126/2013 du 13/02/2013 (JOUE du 14/02/2013) REACH - enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques - restrictions applicables à ces substances - modification de l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006
- Arrêtés du 6/02/2013 (JO du 14/02/2013) Modification et complément à la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
- Règlement n° 73/2013 du 25/01/2013 (JOUE n° L 26 du 26/01/2013) Exportations et importations de produits chimiques dangereux - modification des annexes I et V du règlement (CE) n° 689/2008
- Arrêté du 14/12/2012 (JO n° 028 du 02/02/2013) Conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant

Environnement - Développement Durable - Nature – Paysages

- Circulaire du 03/01/2013 (BO Ecologie et Développement durable n° 01-2013 du 25/01/2013) Accessibilité aux personnes handicapées
- Arrêté du 22/01/2013 (JO du 9/02/2013) Interdiction sur le territoire national l'introduction de spécimens du frelon à pattes jaunes Vespa velutina
- Décision d'exécution 2013/22/UE de la Commission du 16/11/2012 (JOUE L 24 du 26/01/2013) Sixième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine
- Décision d'exécution 2013/23/UE de la Commission du 16/11/2012 (JOUE L 24 du 26/01/2013) Sixième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale
- Décision d'exécution 2013/26/UE de la Commission du 16/11/2012 (JOUE L 24 du 26/01/2013) Sixième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique
- Décision d'exécution 2013/29/UE de la Commission du 16/11/2012 (JOUE L 24 du 26/01/2013) Sixième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne

Lettre Industrie International Développement Durable n° 03 de Mars 2013

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- Règlement d'exécution (UE) n°125/2013 de la Commission du 13/02/2013 (JOUE L 43 du 14/02/2013) Modification du règlement (CE) n°1235/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers

Facilitez-vous la réglementation avec le réseau des CCI (test gratuit) :
www.enviroveille.com/

La Bourse des Déchets, un service gratuit des CCI :
www.bourse-des-dechets.fr/

Le Club Midi-Pyrénées Eco-entreprises,
Un Réseau Régional de Professionnels de l'Environnement :
www.ecoentreprises-mip.fr/

L'équipe Industrie International Développement Durable à votre service :

Responsable du service, en charge des problématiques développement durable et des filières eau, BTP et ferroviaire : Olivier ASPE

Conseillère industrie et innovation, en charge des filières mécanique / plasturgie, électricité / énergies, électronique / informatique, bois / papier / carton et textile / habillement : Sylvie DELETANG

Conseillère industrie et international, en charge des filières agro-alimentaire et agri / agro-technologies : Nadine MOTHES

Conseiller industrie et environnement, en charge des filières chimie / santé, transport et déchets : Florian JULIEN SAINT AMAND

Assistance et à votre écoute : Karen FORTUNA et Sandrine FAURÉ

Contacts : 05.63.22.26.18 ou iidd@montauban.cci.fr
Site internet : www.montauban.cci.fr